

INFOBARTRENG

AVIS AU PUBLIC

- Par décision du 7 octobre 2022, le Conseil Communal a approuvé la modification du règlement interne relatif à l'allocation de cadeaux à allouer au personnel communal et aux conseillers communaux méritants.
 - Par décision du 7 octobre 2022, le Conseil Communal a abrogé le règlement communal du 26.02.2010 concernant les subventions d'intérêt aux agents communaux ayant contracté un prêt dans l'intérêt du logement.
 - Par décision du 7 octobre 2022, le Conseil Communal a approuvé la demande de lotissement d'une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue Atert » en trois lots en vue de leur affectation à la construction.
 - Par décision du 7 octobre 2022, le Conseil Communal a approuvé la demande de lotissement de deux parcelles sises à Bertrange, au lieu-dit « route de Longwy » en un lot en vue de leur affectation à la construction.
 - Par décision du 7 octobre 2022, le Conseil Communal a approuvé la demande de lotissement d'une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue Charles Schwall » en quatre lots en vue de leur affectation à la construction.
 - Par décision du 7 octobre 2022, le Conseil Communal a approuvé la demande de lotissement de trois parcelles sises à Bertrange, au lieu-dit « rue des Champs / rue des Aubépines » en six lots en vue de leur affectation à la construction.
 - Par décision du 7 octobre 2022, le Conseil Communal a approuvé des règlements de circulation d'urgence de la Commune de Bertrange.
- La décision a été approuvée par le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics en date du 24 octobre 2022 et par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 4 novembre 2022.

REGIONALFORUM ZENTRUM



© DATer

Start vum Regionalforum Zentrum (RFZ) – 11 Gemengen aus dem Zentrum vu Lëtzebuerg hunn zesumme mam Minister fir Landesplanung, Claude Turmes, eng Absichtserklärung fir hir territorial Zesummenaarbecht ze stäerken ënnerschriwwen (30/09/2022).

Den Austausch vun Erfahrungen a Know-how esou wéi d'Ausschaffe vun Entwécklungsstrategien a konkret Projekte sinn d'Ziler vum RFZ. Bis 2026 gi sech d'Gemengen an de Stat e Budget vun 1.725.000 € (125.000 € pro Gemeng an 350.000 € vum DATer) fir iwwert de RFZ déi territorial Zesummenaarbecht an der Agglomeratioun Centre ze promovieren.

RÈGLEMENT MODIFIÉ DU 02 OCTOBRE 2009 RELATIF À L'ALLOCATION D'UN SUBSIDE POUR L'UTILISATION DE COUCHES HYGIÉNIQUES

Sur présentation à la fin de l'exercice financier d'une demande renseignant sur la composition de la famille, qui doit avoir sa résidence dans la commune depuis six mois au moins, la commune de Bertrange accorde un remboursement forfaitaire de 75 € par an et par personne appartenant à un ménage utilisant des couches hygiéniques pour compenser la production d'une quantité supplémentaire de déchets résiduels. Par personne appartenant à un ménage pouvant bénéficier du remboursement ci-avant, il y a lieu d'entendre :

- Les bébés et enfants n'ayant pas dépassé l'âge de 3 ans,
- Les personnes âgées souffrant d'une altération ou perte du contrôle des sphincters anal ou vésical (incontinence), constatée le cas échéant par attestation médicale.

Sont exclus de tout remboursement les frais des vidanges supplémentaires effectuées dans les collectivités et institutions telles que crèches, maisons de soins, foyer de jours, maternités, etc.





Commune de BERTRANGE

SUBVENTION POUR L'ÉLIMINATION DE COUCHES HYGIÉNIQUES

ANNÉE 2022

Coordonnées du demandeur

Nom et prénom													
Matricule													
Numéro, rue													
Code postal	L -												
Téléphone													
E-Mail													

Coordonnées bancaires

Nom de la banque													
Titulaire du compte													
N° compte IBAN	L	U											

Demande pour :

- ☐ bébés et enfants n'ayant pas dépassé l'âge de 3 ans
- ☐ personnes âgées souffrant d'incontinence (attestation médicale à joindre)

Nom et prénom		Date de naissance	
Nom et prénom		Date de naissance	
Nom et prénom		Date de naissance	

Le demandeur certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts et qu'il a pris connaissance que la subvention est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Bertrange, le

Date

Signature

À remettre jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard !

Réservé à l'Administration Communale

Date d'entrée		Demande complète	☐ oui ☐ non ⇒ renvoyée le :
Subvention accordée :	☐ oui ⇒ montant de : Art. 3/510/648340/99001		
	☐ non ⇒ motif du refus :		

Vu et certifié exact

Bertrange, le

Signature :



Seit einigen Monaten stellt die Polizei eine starke Zunahme an Einbrüchen in Kellerräumen und Gemeinschaftsgaragen fest.

BEUGEN SIE VOR!



- Öffnen Sie auf Klingeln nicht bedenkenlos die Eingangstür;
- Sperren Sie den Zugang zum privaten Keller und den Garagen immer ab;
- Bewahren Sie keine wertvollen Gegenstände im Keller und in den Garagen auf;
- Sichern Sie Fahrräder in Kellern und Garagen zusätzlich ab;
- Achten Sie auf hausfremde Personen und sprechen Sie diese an;
- Melden Sie verdächtige Beobachtungen umgehend der Polizei.



Weitere Informationen und Ratschläge erhalten Sie gratis
bei der Beratungsstelle der Polizei:

Service national de prévention de la criminalité

☎ (+352) 244 24 4033
@ prevention@police.etat.lu
🌐 www.police.lu

📍 Cité Policière Grand-Duc Henri
1 A-F, rue de Trèves
L-2632 Luxembourg



BURGLARY PREVENTION CELLARS AND COMMUNAL GARAGES



In the last few months, the Police has noted an increase of burglaries in cellars and communal garages.

WATCH OUT!



- Do not open the main entrance door of the building without checking;
- Always lock the doors of your private cellar or garage;
- Make sure you do not leave any highly valuable objects in your cellar or garage;
- Secure bicycles in cellars and garages additionally;
- If you notice strangers who do not live in the building, do not hesitate to ask them about their intentions;
- Suspicious observations should be reported immediately to the Police.



Get further information and advice for free by contacting
the prevention service of the Police:

Service national de prévention de la criminalité

☎ (+352) 244 24 4033
@ prevention@police.etat.lu
🌐 www.police.lu

📍 Cité Policière Grand-Duc Henri
1 A-F, rue de Trèves
L-2632 Luxembourg



Depuis quelques mois, la Police constate une forte augmentation du nombre de cambriolages dans les caves et garages communs.

MIEUX VAUT PRÉVENIR !



- N'ouvrez pas sans vérification la porte d'entrée principale de la résidence ;
- Verrouillez toujours l'accès aux caves et garages privés ;
- Ne gardez aucun objet de valeur dans les garages et caves ;
- Sécurisez les vélos de manière supplémentaire dans les caves et garages ;
- Si vous rencontrez des personnes étrangères à la résidence, n'hésitez pas à les interpeller ;
- Alertez immédiatement la Police en cas d'observations suspectes.



Pour plus d'informations et de conseils, renseignez-vous gratuitement auprès du service de prévention de la Police :

Service national de prévention de la criminalité

☎ (+352) 244 24 4033
@ prevention@police.etat.lu
🌐 www.police.lu

📍 Cité Policière Grand-Duc Henri
1 A-F, rue de Trèves
L-2632 Luxembourg



POLICE
LËTZEBUERG



Scannen Sie den Code und entdecken Sie Ihre **Polizeidienststellen online.**

 (+352) 244 35 10 00
 police.portedelouest@police.etat.lu
 B.P. 68 | L-8001 Strassen



IM
NOTFALL
wählen Sie sofort die
113

YOUR POLICE: THE POLICE STATION PORTE DE L'OUEST



Your police station Porte de l'Ouest ensures the **police presence** within your municipalities during working hours (7 am to 9 pm from Mondays to Fridays) as well as on weekends for specific events.



Make an **appointment** with your police officers on working days between 7 am and 9 pm.



Desk hours: 1 pm to 3 pm.



On workdays between 9 pm and 7 am, as well as on weekends and holidays, the **police stations** in **Luxembourg**, **Esch-Alzette** and in **Capellen**, which work **24/7**, cover all urgent police interventions.



The **E-Commissariat** allows filing a complaint online and offers a range of services.



You may access any police station at your convenience, independent from your geographic location. Find the nearest **police station** via our **mobile app** "Police Luxembourg" or via our official website **police.lu**.



Scan the code and locate your **police stations online**.

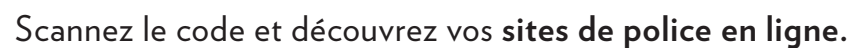
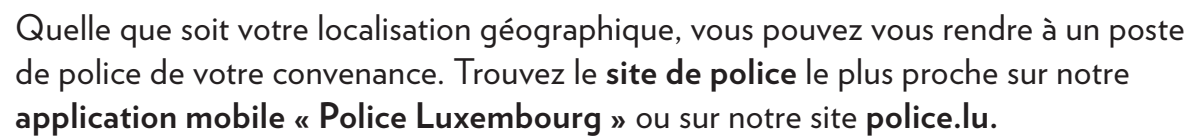
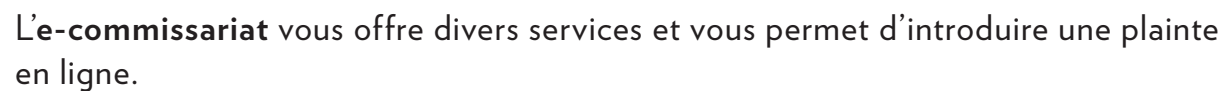
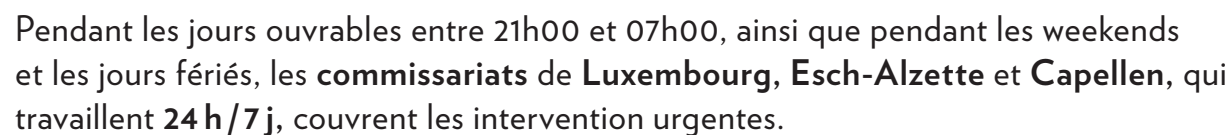
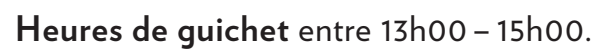
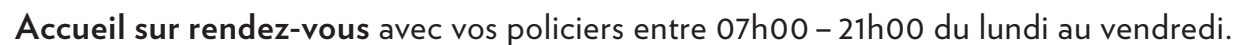
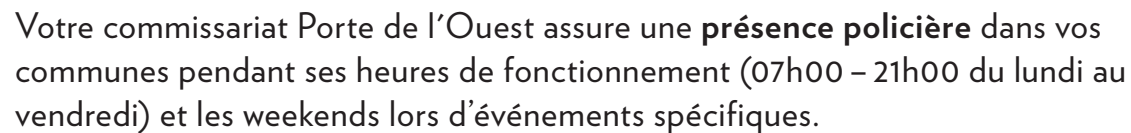
📍 COMMISSARIAT PORTE DE L'OUEST

120a, route d'Arlon
L-8008 Strassen

☎ (+352) 244 35 10 00
✉ police.portedelouest@police.etat.lu
✉ B.P. 68 | L-8001 Strassen

IN
CASE OF AN
EMERGENCY,
call
113

POLICE
LËTZEBUERG



120 a, route d'Arlon
L-8008 Strassen

☎ (+352) 244 35 10 00
@ police.portedelouest@police.etat.lu
✉ B.P. 68 | L-8001 Strassen

**EN CAS
D'URGENCE,
appelez le
113**

Règlement du 10 juillet 2020 relatif aux mesures sociales compensatoires de vie chère

Article 1

Sont introduites des mesures sociales compensatoires dans le but d'amortir les hausses sur les taxes et tarifs communaux.

Article 2

Les résidents de la Commune de Bertrange qui ont touché une allocation de vie chère de la part de l'Etat (Fonds national de solidarité) pour l'année en cours recevront sur demande une allocation correspondant à 50 % du montant accordé par l'Etat (Fonds national de solidarité).

Article 3

Pour pouvoir bénéficier des mesures sociales compensatoires relatives à la hausse des tarifs et taxes communaux, il faut remplir les conditions suivantes :

- être inscrit au registre de la population de la commune de Bertrange
- être bénéficiaire de l'allocation de vie chère accordée par le Fond National de Solidarité

La compensation est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Article 4

La demande en obtention de la compensation sociale doit être introduite auprès de la commune de Bertrange au courant de l'exercice financier de référence de l'attribution de l'allocation de vie chère.

Le requérant doit obligatoirement joindre un certificat établi par le Fonds National de Solidarité attestant qu'il est bénéficiaire de l'allocation de vie chère.

La demande doit être renouvelée annuellement.

Le montant de la compensation sociale est calculé au prorata des périodes d'inscription au registre de la population de la commune de Bertrange, à raison de 1/12 par mois d'inscription.

Tout mois commencé compte pour un mois entier pour le calcul de la compensation sociale. La liquidation de la compensation sociale se fait par mandat de paiement.

Règlement du 29 avril 2022 portant sur l'allocation d'une prime énergie pour ménages à faible revenu

Article 1

Est introduite une prime énergie dans le but d'amortir les hausses sur les taxes d'énergie.

Article 2

Les résidents de la Commune de Bertrange qui ont touché une allocation de prime énergie de la part de l'Etat (Fonds national de solidarité) pour l'année en cours recevront sur demande une allocation correspondant à 25 % du montant accordé par l'Etat (Fonds national de solidarité).

Article 3

Pour pouvoir bénéficier d'une prime énergie de la part de l'administration communale de Bertrange, il faut remplir les conditions suivantes :

- être inscrit au registre de la population de la commune de Bertrange
- être bénéficiaire de l'allocation de prime énergie par le Fond National de Solidarité

La compensation est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Article 4

La demande en obtention de la prime énergie doit être introduite auprès de la commune de Bertrange au courant de l'exercice financier de référence de l'attribution de la prime énergie.

Le requérant doit obligatoirement joindre un certificat établi par le Fonds National de Solidarité attestant qu'il est bénéficiaire de la prime énergie.

La demande doit être renouvelée annuellement.

Sur demande introduite par le moyen du formulaire afférent mis à disposition par l'administration communale, la prime énergie sera versée à hauteur de 25% du montant alloué par le Fonds national de solidarité.

Le montant de la prime énergie est calculé au prorata des périodes d'inscription au registre de la population de la commune de Bertrange, à raison de 1/12 par mois d'inscription.

Tout mois commencé compte pour un mois entier pour le calcul de la prime énergie. La liquidation de la prime énergie se fait par mandat de paiement.





Commune de BERTRANGE

ALLOCATION DE VIE CHÈRE / PRIME ENERGIE
ANNÉE 2022

Coordonnées du demandeur													
Nom et prénom													
Matricule													
Numéro, rue													
Code postal	L -		Localité										
Téléphone													
E-Mail													
Résident depuis le													
Coordonnées bancaires													
Nom de la banque													
Titulaire du compte													
N° compte IBAN	L	U											

Demande en obtention d'une : ☐ allocation de vie chère ☐ prime énergie

Pièces justificatives à joindre obligatoirement à la demande:

1. copie de la lettre du Fonds de Solidarité mentionnant le montant de l'allocation accordée

Le formulaire est à remettre jusqu'au 31 décembre 2022.

Le demandeur certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts et qu'il a pris connaissance que la subvention est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Bertrange, le _____
Date Signature

En remplissant le présent formulaire vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément au règlement général sur la Protection des données du 25 mai 2018.

Réservé à l'Administration Communale			
Date d'entrée		Demande complète	☐ oui ☐ non ⇒ renvoyée le :
Prime accordée :	☐ oui ⇒ montant de : Art. 3/263/648310/99001 vie chère		
	☐ non ⇒ motif du refus : Art 3/263/648310/99002 énergie		
Vu et certifié exacte			
Bertrange, le		Signature :	



DE KLEESCHE KËNNT...

05-12-2022



🕒 11h15 📍 ArcA

www.bertrange.lu



Commune de BERTRANGE



De Kleesche kënnt ...

de 5. Dezember um 11.15 an d'ArcA.
All Kanner vun 0 bis 4 Joer, an hir Elteren, sinn
häerzlech invitéiert hire Cadeau bei de Kleesche
sichen ze kommen.

Sankt Nikolaus kommt ...

am 5. Dezember um 11.15 in die ArcA.
Alle Kinder von 0 bis 4 Jahren sind herzlichst mit
Ihren Eltern eingeladen ihr Geschenk beim
Nikolaus abzuholen.

Saint Nicolas viendra ...

à l'ArcA le 5 décembre à 11h15.
Tous les enfants de 0 à 4 ans sont cordialement
invités, avec leurs parents, à venir chercher leur
cadeau chez Saint Nicolas.

St. Nicholas will come ...

to the ArcA on 5 December at 11.15 am.
All children from 0 to 4 years old, and their parents,
are invited to pick up their gift from St. Nicholas.



BARTRENGER MAART

28.09.2022



JOURNÉE COMMÉMORATIVE

09.10.2022



MDRN_CALIBURN DE M. GILLES PEGEL

12.10.2022



JOURNÉE DE L'ARBRE

12.11.2022





Computer, Drucker, Faxgeräte und Kopierer haben inzwischen fast überall Einzug gehalten, auch im Privathaushalt. Dementsprechend fallen auch Tonerkartuschen und Tintenpatronen als Verbrauchsmaterialien in immer grösseren Mengen an. Beim Kauf von Druckern, Kopierern oder Faxgeräten sollte auch auf den Verbrauch von Tinte und Toner geachtet werden. Hier sind Tests der Verbraucherverbände hilfreich.

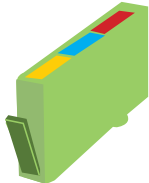
Tintenpatronen sind mit einem Alkohol-Wasser-Farbstoff Gemisch befüllt, in den Tonerkartuschen ist ein sehr feines Pulver, das beim Einatmen gesundheitsschädlich sein kann. Tintenpatronen und Tonerkartuschen gehören auch deshalb nicht in den Hausmüll, da sie ganz oder teilweise wiederverwendet oder recycelt werden können.

Les ordinateurs et les imprimantes, les fax et les photocopieuses sont aujourd'hui présents presque partout, également dans les ménages privés. On trouve donc des quantités croissantes de consommables sous forme de cartouches de toner et d'encre. Lorsque vous achetez des imprimantes, des photocopieuses et des fax, veillez également à la consommation d'encre et de toner. Les tests réalisés par les associations de protection des consommateurs peuvent être utiles.

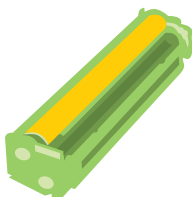
Les cartouches d'encre sont remplies d'un mélange composé d'alcool, d'eau et de colorants. Les cartouches de toner, quant à elles, contiennent une poudre très fine qui peut être nocive lorsqu'elle est inhalée. Pour cette raison, les cartouches d'encre et de toner ne doivent pas être mises avec les ordures ménagères. Par ailleurs, elles peuvent être réutilisées ou recyclées en tout ou en partie.



Drucker
Imprimante



Tintenpatrone
Cartouche d'encre



Tonerkartusche
Cartouche de toner



Kopierer
photocopieuse

Vermeidung

Prévention



Der richtige Drucker Achten Sie beim Kauf von Geräten auf den Verbrauch und die Kosten von Tinte und Toner ! Ein höherer Anschaffungspreis kann sich oft nach weniger als einem Jahr amortisieren.

Sparsamer Papierverbrauch! Innerhalb der Nutzungsphase werden rund 90% der Gesamtumweltbelastungen durch den Papierverbrauch verursacht.



Recyclingpapier Hochwertiges Recyclingpapier erfüllt hohe Qualitätsanforderungen und schont darüber hinaus nachweislich die Umwelt.

Schadstoffarme Produkte Auch hier gibt es Produkte, die mit Umweltlabels wie dem Blauen Engel ausgezeichnet sind.



La bonne imprimante Lorsque vous achetez des appareils, gardez l'œil sur la consommation et le coût de l'encre et du toner! Un prix d'achat plus élevé peut souvent se payer après moins d'un an.

Consommation de papier Pendant la phase d'utilisation, environ 90% de l'impact environnemental est causé par la consommation de papier.



Papier recyclé Le papier recyclé de haute qualité répond à des exigences de qualité élevées et a également prouvé qu'il protège l'environnement.

Produits peu polluants Utilisez des produits, certifiés avec des labels environnementaux tels que le ,Blauer Engel'.

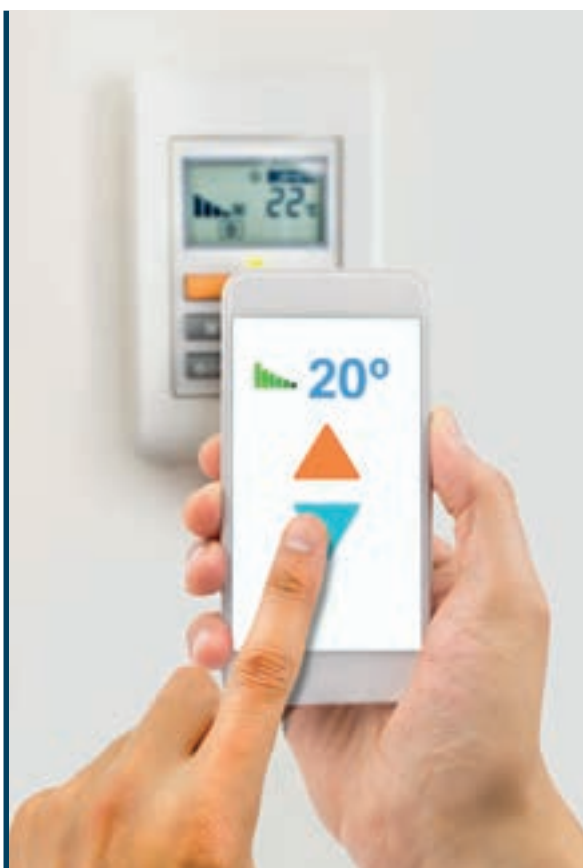
Entsorgung und Verwertung Elimination et recyclage

Handeln Sie umweltbewusst

Entsorgen Sie Tintenpatronen und Tonerkartuschen über die SuperDrecksKëscht®.

Agissez respectueux

Utilisez les services de la SuperDrecksKëscht® pour éliminez les cartouches d'encre et de toner.



zesumme spueren
ZESUMMENHALEN

Des conseils pour économiser de l'énergie et de l'argent

L'augmentation des coûts de l'énergie représente un défi pour de nombreux ménages. Vous pouvez cependant chauffer plus efficacement votre logement, consommer moins d'électricité et vous déplacer de manière plus économique.

- Grâce à quelques gestes simples, vous pouvez économiser au quotidien de l'énergie et réduire vos frais de chauffage.
- En apprenant à mieux gérer votre consommation d'électricité, vous éviterez les gaspillages inutiles et réduirez vos factures.
- Réduire votre consommation d'énergie en vous déplaçant permet non seulement d'économiser des frais de carburant, mais contribue aussi à une meilleure qualité de l'air et à la protection de l'environnement.

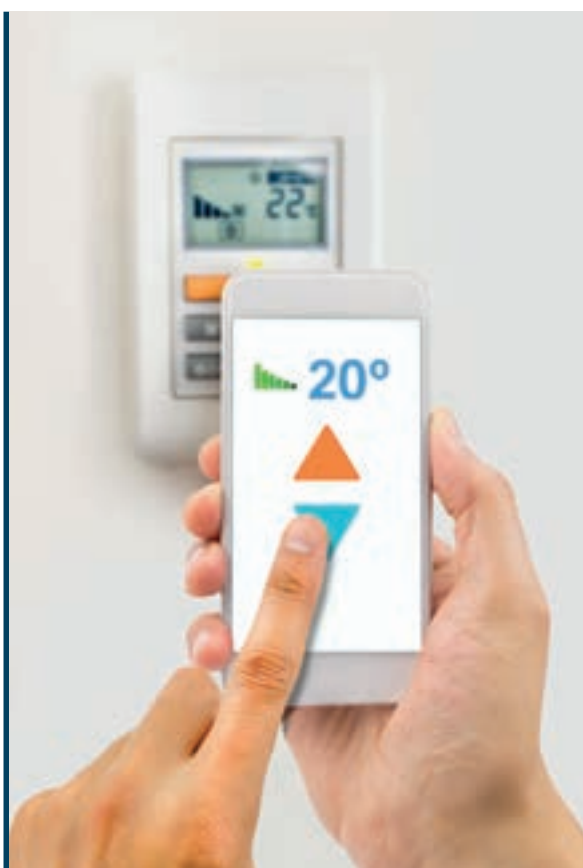
Alors agissons tous maintenant : rendez-vous sur energie-spueren.lu !

Conseil neutre et gratuit : klima-agence.lu • 8002 11 90



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Co-funded by
the European Union



zesumme spueren
ZESUMMENHALEN

Tipps zum Sparen von Energie und Geld

Steigende Energiekosten stellen viele Haushalte vor eine Herausforderung. Sie können indessen auf verschiedene Weise Energie und Geld sparen, indem Sie Ihre Wohnung effizienter heizen, weniger Strom verbrauchen und sich sparsamer fortbewegen.

- Mit ein paar einfachen Handgriffen können Sie im Alltag Energie sparen und Ihre Heizkosten senken.
- Wenn Sie lernen, Ihren Stromverbrauch besser zu verwalten, vermeiden Sie unnötige Verschwendung und senken Ihre Rechnungen.
- Wenn Sie den Energieverbrauch für ihre Mobilität verringern, sparen Sie nicht nur Treibstoffkosten, sondern tragen auch zu einer besseren Luftqualität und zum Umweltschutz bei.

Lassen Sie uns also jetzt handeln: Besuchen Sie energie-spueren.lu!

Neutrale und kostenlose Beratung: klima-agence.lu • 8002 11 90



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Co-funded by
the European Union





Difficile d'accrocher un pompier...

**MAIS FACILE D'INSTALLER
UN DÉTECTEUR DE FUMÉE**



**Le détecteur de fumée devient obligatoire
en janvier 2023, dans tous les logements.**

LE DÉTECTEUR DE FUMÉE SAUVE DES VIES | WWW.RAUCHMELDER.LU



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur



CORPS GRAND-DUCAL
INCENDIE & SECOURS



Et ass schwéier, e Pompjee
un de Plaffong ze hänken

**MEE EINFACH,
EN DAMPMELDER Z'INSTALLÉIEREN**



**Den Dampmelder gëtt am Januar 2023
an alle Wunnengen obligatoresch.**

DEN DAMPMELDER RETT LIEWEN | WWW.RAUCHMELDER.LU



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur



CORPS GRAND-DUCAL
INCENDIE & SECOURS

BERTRANGE

08-12-2022

**THE
TO
VIO**



ArcA
19:00



www.bertrange.lu



LA COMMUNE DE BERTRANGE EN COLLABORATION AVEC
LA COMMISSION FAMILLE & ÉGALITÉ DES CHANCES



THÉÂTRE CONTRE LA VIOLENCE

Théâtre-forum sur la violence domestique

THÉÂTRE CONTRE LA VIOLENCE

Le «**théâtre prévention**» ou «**théâtre-forum**» présente des situations concrètes de violence domestique, y compris la violence physique, psychologique et sexuelle, qui peuvent toucher les femmes, les enfants et les hommes.

Les différentes scènes théâtrales du spectacle proposé par le MEGA (Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes) ont été créées en collaboration avec l'Ecole du Théâtre, dans le but de détabouiser le sujet de la violence, en révélant les options comportementales des personnes concernées : témoins, victimes et auteurs et de montrer des options à briser le cycle de la violence.

Le public est confronté directement à la pièce : les spectateurs ont la possibilité d'exprimer leurs opinions et impressions.

Il en résulte une interaction étroite et une dynamique qui fait qu'aucun spectacle est identique à un autre. Les spectateurs quittent l'auditorium confiants, sachant comment faire face à de futures situations de violence. Ce n'est que par un travail cohérent de sensibilisation et de prévention que nous pouvons encourager les gens à commencer à briser le cycle de la violence.



ENTRÉE GRATUITE



Organisation : Commission Famille & Egalite des Chances

APPEL PUBLIC AUX CANDIDATURES (M/F/X)

pour 2 membres au sein du Conseil d'administration de l'Office Social Commun des communes de Bertrange, Kehlen, Kopstal, Leudelange, Mamer, Dippach et Reckange-sur-Mess

Seront admises les personnes (m/f/x) qui remplissent les conditions légales pour être éligibles au conseil communal de la commune de Bertrange, à savoir :

- jouir des droits civils et politiques,
- être âgé de 18 ans accomplis,
- avoir sa résidence habituelle depuis 6 mois au moins à Bertrange.

Les futurs membres du Conseil d'administration ne peuvent être parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement, ni être unis par les liens du mariage ou d'un partenariat.

Le dernier délai pour le dépôt des candidatures est fixé au 8 décembre 2022.

Les demandes sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange, 2 beim Schloss, L-8058 Bertrange, munies des pièces suivantes :

- une demande écrite,
- un extrait récent du casier judiciaire.

Le collège des bourgmestre et échevins,

Monique SMIT-THIJS,
Frank DEMUYSER,
Youri DE SMET



Conditions relatives à l'appel à candidature ci-avant – Extrait de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale :

Art. 11. Pour pouvoir être membre du conseil d'administration de l'office, il faut remplir les conditions légales pour être éligible au conseil communal de la commune ou d'une des communes de l'office commun.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent être parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement, ni être unis par les liens du mariage ou d'un partenariat.

Art. 12. Ne peuvent faire partie du conseil d'administration:

- les fonctionnaires et employés du Ministère de l'Intérieur ainsi que du Ministère ayant l'aide sociale dans ses attributions et ceux des commissariats de district;
- les bourgmestres et les échevins;
- les membres du personnel de l'office;
- les membres du personnel des communes qui sont desservies par l'office.

Art. 13. Les membres du conseil d'administration sont désignés comme suit:

- lorsque l'office couvre une seule commune, le conseil communal nomme les membres du conseil d'administration. La nomination a lieu suite à un appel public aux candidatures lancé par le collège des bourgmestre et échevins au moins quinze jours avant la réunion du conseil communal lors de laquelle il sera procédé aux nominations;
- lorsque l'office couvre plusieurs communes, il appartient aux conseils communaux des communes regroupées de nommer les membres du conseil d'administration de l'office conformément aux dispositions du règlement grand-ducal visé à l'article 6 (7);
- lors de la nomination des membres, les communes cherchent, dans la mesure du possible, un équilibre entre les genres.